



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

N° C15_01_2026_04 - Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention triennale d'objectifs Belle et Lambon 26-28*
- *Convention triennale d'objectifs CSC du Mellois 26-28*
- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	14	61	27

Pour : 61	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 2
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation de Madame Sylvie BRUNET et Madame Sarah KLINGLER (pouvoir donné à Monsieur Sylvain GRIFFAULT)

Date de convocation : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, LAMBIN Corinne, CHOUREE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LABROUSSE Christophe, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, RACINE Eric, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à BAUDON Christian), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), OUVREARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), PICHON Gilles (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Centre Socio Culturel du Mellois et Belle et Lambon - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention triennale d'objectifs Belle et Lambon 26-28*
- *Convention triennale d'objectifs CSC du Mellois 26-28*
- *Contrat d'engagement républicain*

Considérant que les actions mises en place durant la convention triennale 2022-2024 et l'année 2025 ont répondu aux objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire ;

Considérant les objectifs émis dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)- Poitou 2023-2027 et du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2024-2027 ;

Considérant le partenariat engagé depuis de nombreuses années sur le territoire communautaire avec les associations « CSC du Mellois » et « Belle et Lambon » ;

Considérant que les projets initiés par les associations « CSC du Mellois » et « Belle et Lambon » en direction de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse, sont conformes avec leur objet statutaire et en accord avec l'intérêt communautaire ;

Considérant que la convention triennale d'objectifs des actions Petite Enfance, Enfance, Jeunesse 2022-2024 avec les associations « CSC du Mellois » et « Belle et Lambon » ainsi que les avenants, ont pris fin au 31 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 11 décembre 2025 ;

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, les associations « CSC du Mellois » et « Belle et Lambon » ont sollicité la communauté de communes afin de bénéficier du renouvellement d'une convention triennale. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 291 000 € par an pour l'association « CSC du Mellois », soit 873 000 € sur trois ans, et à 165 000 € par an pour l'association « Belle et Lambon », soit 495 000 € sur trois ans. Ce montant est revalorisé chaque année en fonction de l'indice de consommation INSEE de l'année N-1 au 1er janvier de chaque année.

Ces associations ont pour objet la mise en œuvre d'activités et de services à finalité sociale, éducative, culturelle et de loisirs. Leurs projets pédagogiques, à destination des secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, visent à répondre aux besoins des familles du territoire et à permettre à l'ensemble des enfants des secteurs mellois et cellois de bénéficier d'activités éducatives à travers le jeu, le sport, les activités manuelles, mais également l'art et l'environnement.

Ces associations participent au maillage territorial en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, il convient de poursuivre le travail engagé avec les associations « CSC du Mellois » et « Belle et Lambon » en renouvelant la convention triennale, en cohérence avec le projet de territoire de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve les conventions triennales d'objectifs 2026-2028 à conclure entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les associations susmentionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'attribution d'une subvention :
 - au « Centre Socio-culturel du Mellois » pour un montant de 291 000 € par an, soit 873 000 € sur trois ans, dans les conditions précitées ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
 - et à l'association « Belle et Lambon » pour un montant de 165 000 € par an, soit 495 000 € sur trois ans ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer les conventions triennales des actions 2026-2028, avec l'association « Belle et Lambon » et le « Centre Socio-culturel du Mellois » telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président